

TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les élus ont opté pour un impôt réduit mais citoyen

LA THELLOISE Le président de la Thelloise explique pourquoi les élus ont voté une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Avec, pour ambition, un impact minimal sur le pouvoir d'achat.

Depuis la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des ex-intercommunalités du Pays de Thelle et de la Ruraloise, la nouvelle communauté de communes Thelloise ainsi créée a hérité d'une situation hétérogène en matière de compétences concernant le ramassage des ordures ménagères (assuré par la Sepur). En effet, l'ex-Ruraloise (6 communes, 13 745 habitants et 5 767 foyers) appliquait une redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères (REOM) de 220 € par foyer tandis que l'ex-Pays-de-Thelle (35 communes, 48 444 hab. et 20 853 foyers) finançait l'enlèvement des ordures ménagères sur son budget général. « Nous avons l'obligation légale d'harmoniser ce financement dans un délai de 5 ans après la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2021. Mais, compte tenu des élections municipales de 2020, nous n'avons pas voulu faire supporter aux futurs maires la responsabilité d'une hausse du taux d'imposition. Nous avons aussi jugé bon de profiter du moment où le gouvernement a décidé de supprimer progressivement la taxe d'habitation. Ainsi, même avec l'augmentation de 5,58% que nous avons votée pour l'imposition 2019 (un taux appliqué au foncier bâti), soit en moyenne 110 à 120 € par foyer de la Thelloise à régler fin 2019, ses habitants devraient garder un gain de pouvoir d'achat dans un an grâce à la suppression de la taxe d'habitation », explique Jean-François Mancel, président de la communauté de communes.

La taxe votée absorbera 40% du coût total du service. Les 60% restant seront payés par la Thelloise.



Malgré la TEOM, « les habitants devraient garder un gain de pouvoir d'achat grâce à la suppression de la taxe d'habitation. » (J.-F. Mancel)

Quelques exemples

Le coût moyen de la TEOM sera : 116€ pour Belle-Église, 81€ pour Boran-sur-Oise, 92€ pour Chambly, 81€ pour Crouy-en-Thelle, 85€ pour Dieudonné, 84€ pour le Mesnil-en-Thelle, 100€ pour Morangles, 79€ pour Neuilly-en-Thelle, 76€ pour Puiseux-le-Hauberger, 79€ pour Ully-Saint-Georges...

Il faut savoir que l'application de ce taux de 5,58% pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), voté le jeudi 11 octobre, en conseil communautaire (8 votes contre et 3 absentions sur 59 votants), a été le fruit d'un important travail de concertation. Un séminaire « déchets » s'est tenu fin septembre, regroupant l'ensemble des délégués communautaires. Après des discussions, un consensus s'est dégagé pour harmoniser le financement du Service public d'élimination des déchets (SPED). Ce taux unique de 5,58% assurera en réalité 40% du coût total du service, soit 2,45 M€ sur 6,8 M€, les 60% restant étant payés par le budget général de la Thelloise. Ainsi, la taxe votée ici sera la moins chère du département. « On gardera ce taux jusqu'en 2020, et ensuite les nou-

veaux maires et élus communautaires décideront s'ils veulent l'augmenter ou pas » assure le président de la Thelloise. De plus, l'instauration de cette TEOM incitera peut-être aussi les habitants de la Thelloise à réduire le volume de leurs déchets. À noter que les habitants de l'ex-Ruraloise seront gagnants avec cette taxe puisque, au lieu de payer 220 € de redevance chaque année, celle-ci ne sera plus, en moyenne, que de 110 à 120 € pour eux, sauf pour ceux possédant une grosse propriété qui devront alors s'acquitter d'environ 300 à 400 €. Mais là aussi, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, les « gros propriétaires » seront au final peu impactés. Et le président Mancel d'ajouter : « S'il s'avère que la recette est plus importante que prévu, nous réflé-

chissons à utiliser ces bonis de deux façons : l'un en direction des zones d'activités, pour l'acquisition de terrains nouveaux et le recrutement d'un « chasseur d'entreprises » qui ira chercher des candidats potentiels à l'installation sur notre territoire ; et l'autre en direction de la petite enfance avec l'amélioration de la prise en charge des jeunes enfants dans nos communes ». Enfin, la Thelloise espère que le nouveau mode de gestion, imposé par le Département, pour ses sept « points propres » ne sera pas, de par sa rigidité, préjudiciable à l'environnement. « Aujourd'hui nous avons une certaine souplesse dans l'accueil et les horaires. Demain, si les gens ne sont pas satisfaits, j'espère qu'ils n'iront pas jeter leurs déchets n'importe où... », conclut J.-F. Mancel.

Philippe Delattre

Show le disco ! 300 personnes à la soirée

NOAILLES

Elle était attendue depuis des semaines, compte tenu du succès de l'édition 2017, cette nouvelle soirée disco organisée par le comité des fêtes de Noailles se devait de tenir ses promesses. Mission remplie très largement, d'abord en nombre de participants : le chiffre de 300 a été dépassé, ensuite l'ambiance, assurée par Mathieu, expert DJ à la playlist affûtée, et puis la table, une superbe tajine mitonnée en direct... Ce n'est qu'à 5h du matin que les convives se séparèrent.

